

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°18 Mars 2007

Signaux forts

Les vols de métaux en hausse de 144 % entre 2005 et 2006 !

Lors d'une conférence de presse donnée le 12 février dernier*, les responsables de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) ont fait le point sur la recrudescence des vols de métaux en France. Selon les fonctionnaires, «entre 2005 et 2006, les vols de métaux ont augmenté de 144 % sur le territoire national». Ces vols se sont souvent déroulés dans les entreprises (usines, garages...), mais également dans les entrepôts (coopératives, fermes agricoles...), les chantiers et carrières, les domaines d'État (SNCF, EDF, GDF...), voire même dans les propriétés privées.

L'implication de la criminalité organisée

Cependant, l'évolution la plus inquiétante concerne le modes opératoire des vols. Selon la Gendarmerie nationale, «à côté des larcins traditionnels, sont apparues des méthodes typiques de la criminalité organisée, telles que les séquestrations violentes de conducteurs routiers et les vols à main armée, avec, souvent, des filières internationales de recel». Face à ces bandes organisées, la Gendarmerie a cependant marqué des points : en 2006, quelque 2000 individus ont été interpellés et 27 recycleurs mis en cause.

Impact sur la sécurité des personnes

Pour autant, il est hélas à craindre que ce phénomène ne puisse être totalement endigué, du moins tant que le cours des métaux évoluera à la hausse. Il est donc vivement conseillé aux entreprises qui utilisent des métaux ciblés par ces trafics de mettre en œuvre des politiques de prévention adaptées. Cela est d'autant plus nécessaires que les gendarmes observent une recrudescence des «opérations de démontage» : «les voleurs s'en prennent de plus en plus souvent à des produits finis ou déjà installés». De la sorte, en entraînant une détérioration des installations et des outils de travail, ces vols «se traduisent souvent par la mise en danger de nos concitoyens». ■

* Conférence donnée le 12 février au Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE).

Éditorial

Bruxelles veut réduire de 25 % les accidents du travail

La bataille se gagne à la base !

La nouvelle stratégie européenne sur la santé et la sécurité au travail pour 2007-2012 ne manque pas d'ambition. Bruxelles souhaite en effet que le nombre d'accidents du travail baisse de 25 % d'ici à 2012. Selon la Commission, de 2002 à 2004, le nombre d'accidents du travail mortels aurait déjà, diminué de 17 %, et celui des accidents entraînant une absence de plus de trois jours aurait baissé de 23 %. Impossible cependant de se reposer sur ses lauriers, car le nombre d'accidents reste bien trop élevé : en 2004, on a recensé en Europe 4.397 accidents mortels et 4 millions d'accidents entraînant un arrêt de travail de plus de trois jours. «Les maladies professionnelles et les accidents du travail constituent une lourde charge pour les travailleurs et les employeurs de l'Europe. Une grande partie de ces coûts grève les systèmes de sécurité sociale et les finances publiques », a souligné Vladimir Spidla.

Persistance des risques traditionnels

Pour élaborer sa stratégie, la Commission, comme tous les professionnels de la prévention des risques pourront s'appuyer sur la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail, réalisée par la Fondation de Dublin⁽¹⁾. Cette vaste enquête met notamment en évidence que «malgré la baisse du nombre de travailleurs employés dans les secteurs physiquement éprouvants comme l'industrie ou l'agriculture, certains risques physiques sont toujours répandus.» Et de souligner : «un travailleur européen sur cinq continue d'être exposé à l'inhalation de fumée, de poussières ou de vapeurs, et près de un sur deux affirme travailler au moins un quart de son temps dans des positions douloureuses ou fatigantes». Enfin, sans nier la distinction entre «blouses bleues» et «cols blancs», elle remarque l'apparition de nouvelles pathologies liées au développement d'une économie davantage tournée vers les services et la connaissance.

Infinie diversité des facteurs de risques

Surtout l'enquête démontre que l'exposition aux risques est marquée par une extrême diversité. Pays, catégories de travailleurs, secteurs d'activités ou encore taille de l'entreprise : les risques dépendent d'une multitude de facteurs se combinant à l'infini. Cette dernière observation nous semble extrêmement importante car elle souligne la nécessité de prendre en compte la spécificité de chaque entreprise. C'est ce qui, à notre sens, fait tout l'intérêt des documents uniques d'évaluation des risques professionnels réalisés avec les intervenants de Point-Org-Sécurité. Ces documents sont en effet «uniques» à un double titre. D'abord parce que, comme l'exige la loi, ils recensent en un même document l'ensemble des risques présents sur un site. Ensuite parce que chacun des documents rédigés par nos intervenants est une création unique et originale résultant d'une enquête sur le terrain. C'est là un gage d'efficacité car, *in fine*, la bataille de la prévention se gagne à la base, au plus près des employeurs et des salariés, sur les chantiers, dans les bureaux et les ateliers. ■

(1) Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (www.eurofund.europa.eu).

Focus

Arrêts maladie : la CNAM traque les abus

Depuis qu'elle a entrepris de renforcer les contrôles, la CNAM estime qu'environ 15 % des arrêts maladie seraient injustifiés. Sachant qu'en 2005, elle a versé 7,3 milliards d'euros d'indemnités journalières correspondant à 246 millions de journées d'arrêts maladie, la fraude se chiffre en millions d'euros. Si la traque aux abus est légitime certains s'inquiètent cependant de ses effets collatéraux. Dans *Le Figaro* du 19 février, le Docteur Salengro, responsable des questions de santé pour la CGC, met en garde : «Le renforcement des contrôles crée un climat d'inquiétude chez les salariés qui osent d'autant moins s'absenter pour raison de santé que leur contrat de travail est instable». À côté de l'injustifiable absentéisme volontaire, se développerait ainsi un «présentéisme» dangereux pour la santé. «Lorsque des menaces pèsent sur l'emploi, confirme l'économiste Philippe Askénazy, les salariés peuvent être tentés de ne pas se mettre en arrêt maladie, même s'il le faudrait.»

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

● **Négociations sur la branche accidents-maladies professionnelles de la Sécu : la vision du Medef**

Le 13 février les partenaires sociaux se sont réunis en séance plénière pour faire avancer les négociations sur la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécu. Comme le relève le *Figaro Économie* (13/02/07), "le texte soumis par le Medef aux syndicats porte sur trois volets." Le premier concerne la prévention : "l'idée est de développer une culture de prévention là où elle est la plus absente, notamment dans les PME ou dans les secteurs recourant beaucoup à l'intérim." Le second concerne la tarification. Outre la simplification des centaines de codes exprimant le niveau de risque de chaque secteur d'activité et donc le niveau de cotisation, le syndicat patronal souhaite que les cotisations restent mutualisées pour les sociétés de moins de dix salariés qui pourraient être fragilisées par "l'imputation directe de chaque accident à son coût réel". En revanche, le Medef accepte que "les cotisations soient calculées entreprise par entreprise dès 150 salariés contre 200 actuellement." Entre les deux, la tarification serait mixte. Mais c'est la question de la réparation qui est la plus conflictuelle. Alors que les syndicats souhai-

tent une réparation "intégrale" et donc individualisée, le Medef ne concède qu'un affinage des forfaits existants.

● **Les "têtes de Turc" coûtent cher aux entreprises**

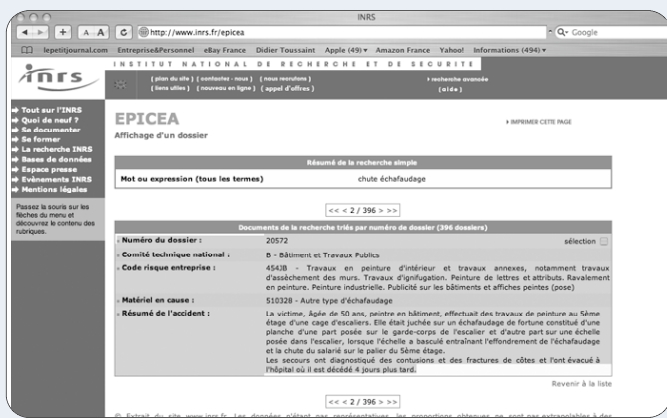
À en croire une étude réalisée par le think tank néerlandais TNO⁽¹⁾, l'existence de "têtes de Turc" en entreprise n'est pas seulement moralement condamnable. Elle est aussi économiquement ruineuse. Selon TNO, dans les cas les plus extrêmes, le coût pour l'entreprise pourrait atteindre jusqu'à 45.000 euros ! Dans son édition du 21 février, le quotidien *Les Échos* explique le calcul des experts : "Perdant sa motivation au travail, la victime voit ses performances diminuer, tombe malade et se retrouve sur une voie de garage. L'entreprise peut subir une baisse de productivité, une multiplication des arrêts maladie et des incapacités de travail. Tout cela finit par se traduire par une augmentation du prix des mutuelles complémentaires. Mais aussi par une perte d'images et des coûts de transaction à l'amiable, moins palpables mais encore plus onéreux." Voilà qui confirme une nouvelle fois l'adage selon lequel les bonnes conditions de travail favorisent la performance et la productivité !

(1) www.tno.nl

● **"Zola" et "cols blancs" : l'inégalité des salariés face à la pénibilité au travail**

Dans son édition de février, le mensuel *Alternatives économiques* rappelle que l'amélioration globale des conditions de travail masque une grande diversité de situations. "Les pénibilités du travail se concentrent surtout sur certaines catégories de travailleurs. Selon une typologie établie par la Dares (ministère de l'emploi)⁽¹⁾, 6 % de la population salariée cumule pénibilités physiques, contraintes organisationnelles, manque d'autonomie dans l'accomplissement de leur travail et faiblesse des solidarités entre collègues". Surnommé "Zola", cette catégorie s'oppose à celle des "cols blancs". Elle est essentiellement composée d'ouvriers de l'industrie et de la manutention, avec une forte proportion de salariés en situation précaire. Pour le mensuel économique, cet "accroissement des inégalités d'exposition aux risques professionnels", est à rapprocher de la "dualisation croissante du marché du travail". Cela se traduit par l'équation suivante : moins les métiers sont qualifiés, plus la main-d'œuvre est interchangeable, et moins elle est regardante sur les conditions de travail.

(1) "Enquête sur les conditions de travail 2005", Dares 2006-2007. Premiers résultats disponibles sur www.travail.gouv.fr



EPICEA : 15.000 cas d'accidents du travail consultables en ligne !

En ce début d'année, l'INRS a décidé de permettre la consultation en ligne d'EPICEA, sa base de données d'accidents du travail. Jusqu'ici disponible uniquement sous forme de CD-Rom, EPICEA décrit, de façon anonyme, plus de 15 000 cas d'accidents du travail survenus, depuis 1990, à des sala-

riés du régime général de la Sécurité sociale.

Loin de toute prétention à l'exhaustivité, EPICEA présente « une sélection d'accidents mortels, graves ou significatifs pour la prévention ». Il s'agit de « faire connaître les causes et le déroulement d'accidents d'un type donné, sans

chercher à établir de responsabilité, et de fournir des cas illustratifs pour des actions de sensibilisation, formation etc. ».

Outre quelques données typologiques comme le code risque de l'entreprise où s'est produit l'accident, chacune des 15.000 fiches offre des informations précieuses pour les préventeurs. Chaque fiche précise le facteur matériel le plus proche des lésions (objet, matériel, matériau, installation, etc. intervenant dans l'accident) et comprend le récit circonstancié de l'accident, éventuellement complété par des documents attachés (photos, arbres des causes, schémas etc.).

Pour l'INRS, la lecture des récits permet plusieurs utilisations :

- être un support à une réflexion sur la prévention des accidents ;
- vérifier les conséquences possibles d'un risque d'accident ;
- aider une démarche d'analyse a priori des risques pour un secteur donné ;

- apporter des cas vécus et concrets servant d'exemple ou de document de travail lors d'action de formation, de sensibilisation, de campagne d'information, d'élaboration de supports audiovisuels.

Usage pédagogique

Si l'on ne peut que se féliciter de la mise en ligne de cette base de données, une mise en garde s'impose cependant : son usage est pédagogique et nullement opérationnel. Comme le précise bien l'INRS, « les mesures de prévention ne sont pas indiquées car elles sont liées à une entreprise et à son contexte. Elles ne peuvent pas être transposées telles quelles à d'autres contextes d'accident. » En effet, rien ne serait pire que de déduire de ces fiches que la prévention consiste à appliquer des recettes toutes faites, alors qu'il ne peut s'agir que de prescriptions sur mesure résultant d'une enquête intelligente sur le terrain.

Pour consulter la base de données : www.inrs.fr/epicea

Risque d'explosion : les obligations des employeurs

Tous les établissements employant des travailleurs sont aujourd'hui soumis à une réglementation contraignante et assez peu explicite en matière de prévention des explosions. Cette synthèse a pour but d'aider les personnes concernées, qui ne sont pas nécessairement des spécialistes du risque d'explosion, à y voir plus clair. (Compte tenu de la variété des situations possibles, cette synthèse doit être considérée comme indicative et en aucun cas exhaustive.)

Les directives européennes dites « ATEX » (pour ATmosphère EXplosive) imposent des exigences relatives aux appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible (directive N°94/9/CE) et à la sécurité des travailleurs (directive N°1999/92/CE). Transposée en droit français, cette dernière a donné naissance aux articles R.231-12-23 à 29 du code du travail, totalement applicables au 1er juillet 2006.

Quelle que soit son activité, l'employeur doit :

1. empêcher la formation d'atmosphères explosives ;
2. si la nature de l'activité ne permet pas d'empêcher leur formation, éviter l'inflammation d'atmosphères explosives ;
3. atténuer les effets nuisibles d'une explosion dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Pour satisfaire ces obligations, l'employeur est tenu :

- **d'évaluer le risque en tenant compte au moins :**
 - de la probabilité de formation d'une atmosphère explosive ;
 - de sa probabilité d'inflammation, y compris par décharge électrostatique ;
 - des installations, substances utilisées, procédés et de leurs interactions éventuelles ;
 - de l'étendue des conséquences prévisibles d'une explosion.
- **de prendre les mesures nécessaires si une atmosphère explosive présentant un risque pour la santé et la sécurité des personnes peut se former, afin que :**
 - le milieu de travail permette que le travail se déroule en toute sécurité ;
 - une surveillance adéquate soit assurée ;
 - une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;

- les travailleurs soient équipés de vêtements de travail adaptés en vue de prévenir les risques d'inflammation.

- **de classer en zones les emplacements à risques (voir tableau ci-dessous) ;**

- **de n'installer dans les zones à risques que des appareils conformes à la directive ATEX 94/9/CE (voir tableau ci-dessous) ;**

- **d'établir et mettre à jour un document dénommé "Document Relatif à la Protection contre les Explosions" (DRPE) qui doit être intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels et qui doit montrer de façon explicite que :**

- les risques d'explosion ont été déterminés et correctement évalués ;
- les mesures adéquates ont été prises ;
- les emplacements ont été classifiés en zones (voir tableau) ;
- les lieux et équipements de travail sont conçus, utilisés et entretenus pour assurer la sécurité ;
- les travaux à risques d'explosion doivent être effectués selon des instructions écrites du chef d'établissement ;
- les dispositions ont été prises pour que l'utilisation des équipements de travail soit sûre.

La rédaction du DPPE pose un véritable problème pour les chefs d'établissements qui, sans être des spécialistes du risque d'explosion, sont potentiellement concernés par de risque : réparation automobile, peinture, travaux de soudure au gaz, présence de poussières de bois, stockage de farines, présence de citernes, pour ne citer que quelques-uns des cas de figure possible. La complexité de la documentation existante sur ces questions rend très incertaine la démarche d'autoévaluation, à moins d'y consacrer un temps hors de proportion par rapport à la réalité du risque d'explosion dans l'établissement.

Ils pourront utilement se tourner vers les intervenants de Point Org Sécurité pour obtenir aide et assistance. ■

Pour se documenter sur le risque d'explosion :

- Dossier de l'INRS "Explosion et lieu de travail" sur <http://www.inrs.com> ;
- Equipements et systèmes de protection utilisables en atmosphères explosibles (directive 94/9/CE, partie Matériel des directives européennes ATEX, en français) sur <http://europa.eu.int/comm/enterprise/atex/direct/text94-9-fr.pdf> ;
- Guide de bonne pratique sur : <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2003/act0515fr02/1.pdf> ;
- CLATEX (comité de liaison des équipements ATEX) sur le site du ministère de l'industrie : http://www.industrie.gouv.fr/sdsil/daec/f3m_daec.htm ;
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) : <http://www.ineris.fr> (téléchargement possible de publications concernant le dispositif ATEX).

Définition des zones ATEX		Gaz, vapeurs et brouillards		Poussières		Observations
Probabilité d'une ATEX	Présence combustible	Zone	Appareils groupe II catégorie :	Zone	Appareils groupe II catégorie :	
Haute	Permanente ou fréquente	Zone 0	1G	Zone 20	1D	Aucune installation électrique
Moyenne	Occasionnelle	Zone 1	1G, ou 2G	Zone 21	1D ou 2D	
Faible	Exceptionnelle	Zone 2	1G, 2G ou 3 G	Zone 22	1D, 2D ou 3D	
Improbable	Aucune	Hors Zone	Sans objet	Hors zone	Sans objet	

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“Le travail en France - Santé et Sécurité - 2005-2006”, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Editions Liaisons, 220 p., 22 €.**

Cet ouvrage décrit le système français de prévention, les axes d'action suivis et les principaux volets des politiques conduites en 2005. Il présente également les orientations générales pour 2006 ainsi que leur cadre européen. Les principaux résultats des plus récentes études et enquêtes statistiques permettent d'appréhender l'état des conditions de travail et de la sécurité sur les lieux de travail, avec en particulier le bilan de la première année

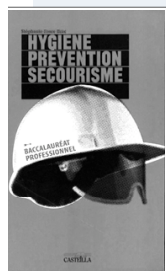
du “Plan santé au travail - 2005-2009”. Certains thèmes font l'objet d'une analyse spécifique :

- les actions de mobilisation et de structuration de la recherche publique en santé au travail ;
- la création de l'AFSSET et l'introduction de la santé au travail dans le dispositif public de sécurité sanitaire ;
- les enjeux de la nouvelle stratégie d'évaluation et de contrôle des substances chimiques du projet de règlement REACH ;
- un exemple de réduction globale du risque : les poussières de bois ;
- la présentation des résultats de la campagne de contrôle 2005 “grues à tour et grues mobiles”.

● **“Hygiène, prévention, sécurité”, par Stéphanie Faure Brac, Editions Casteilla, 190 pages, 13,50 €.**

Cet ouvrage destiné aux élèves de bac professionnel se divise en 10 séquences. Chaque séquence respecte la mise en oeuvre de la démarche de prévention, en utilisant la méthode pédagogique : définir le risque d'une situation professionnelle, analyser la situation à l'aide d'une démarche de prévention et en proposer les mesures adaptées. S'il n'apprendra rien aux préventeurs confirmés, grâce à ses qualités pédagogiques, ce manuel donne

des éléments pertinents pour exposer aux autres acteurs de l'entreprise les fondamentaux d'un métier qu'ils comprennent parfois mal. ■



Communes et agglomérations face aux risques naturels et technologiques

Cet ouvrage documenté, complet et didactique aborde le scénario que tous les maires de communes, grandes ou petites, redoutent par-dessus tout : celui de la concrétisation d'un risque naturel ou technologique.

Faible tolérance aux risques et aléas

Qu'ils soient confrontés à des risques naturels (avalanches, inondations, tornades, incendies de forêt, séismes, glissements de terrains, éboulements...) ou à des risques technologiques (pollutions, explosions, transport de matières dangereuses, installations classées...), les maires se retrouvent aujourd'hui en première ligne. Chargés d'assurer la protection des populations et investis de pouvoirs étendus en situation de crise, ils auront d'autant moins droit à l'erreur que notre société tolère de moins en moins les risques et les aléas. Raison de plus pour qu'ils se préparent activement à ces événements !

Obligations juridiques

Fruit d'une collaboration entre une juriste et une spécialiste de la communication de crise, cet ouvrage se veut un guide pratique de gestion de crise à l'usage des élus et des fonctionnaires territoriaux. De l'anticipation des risques à la sortie de crise, il aborde chronologiquement les différentes tâches qui incombent aux communes. L'objectif du livre est d'abord de permettre aux élus de satisfaire aux obligations de la commune sur le plan juridique, ce qui, dans le contexte

actuel de judiciarisation croissante de la société peut se révéler salubre. Élaboration d'un plan communal de sauvegarde et d'un plan de prévention, mise en place d'un dispositif de sécurité pour la population, aide et information de la population, dispositif de secours... Chacune des obligations fait l'objet d'une présentation détaillée.

Paramètres médiatiques

Mais l'aspect médiatique de la gestion de crise n'est pas oublié. Face à l'inévitable médiatisation des catastrophes, l'ouvrage propose une stratégie et des outils de communication adaptés aux trois phases que sont la prévention, la gestion et l'après-crise.

Grâce à son approche transversale de tous les aspects du dispositif nécessaires à la prévention et à la gestion d'une crise (réglementation juridique, stratégie de communication, aspects financiers, responsabilité du maire ou des agents de sécurité civile, indemnisation...) cet ouvrage est un précieux outil au service des maires, mais également de tous ceux qui peuvent être appelés à co-gérer une crise avec eux. La consultation du livre peut notamment se révéler fort utile pour les *security managers* et *risk managers* d'entreprises susceptibles d'être impliquées dans une catastrophe naturelle ou technologique. ■

“Communes et agglomérations face aux risques naturels et technologiques”, par Muriel Trémeur et Valérie Anne Lencznar, Editions Papyrus, 350 p., 47 €.



altersécurité infos La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org